

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES POUR SOUSCRIRE À R Start**1****COMPLÉTEZ LES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- BULLETIN DE SOUSCRIPTION**
En cas de souscription en indivision, remplir un bulletin pour chacun des souscripteurs ou indivisaires.
- QUESTIONNAIRE D'ENTRÉE EN RELATION INVESTISSEURS**
- ADHÉSION AU PLAN ÉPARGNE IMMOBILIER**
pour les souscriptions au Plan Épargne Immobilier.
- ADHÉSION AU RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES**
pour les souscriptions au Réinvestissement des dividendes.

Renseignez en lettres capitales, datez et signez les documents.

2**RASSEMBLEZ LES DOCUMENTS SUIVANTS :****POUR LES PARTICULIERS :**

- Copie recto verso d'une pièce d'identité du ou des souscripteurs en cours de validité,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Relevé d'identité bancaire,
- Justificatif d'origine des fonds.

POUR LES PERSONNES MORALES :

- Copie recto verso d'une pièce d'identité du ou des représentants légaux en cours de validité,
- Kbis de moins de 3 mois,
- Statuts certifiés conformes à jour,
- Relevé d'identité bancaire,
- Justificatif d'origine des fonds,
- Formulaire de bénéficiaire effectif (formulaire M'BE à compléter),
- Copie recto verso d'une pièce d'identité de chaque bénéficiaire effectif.

3**CONSERVEZ UNE COPIE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION**

Besoin de conseils pour constituer votre dossier ?
Contactez votre conseiller ou CORUM au 01 53 75 87 48
www.corum.fr



VOUS ÊTES UN PARTICULIER

 Monsieur Madame

 Numéro associé(e) (si déjà associé(e))

 Nom

 Prénom

 Nom de naissance

 Nationalité

 Date de naissance

 Ville de naissance

 Pays de naissance
 salarié non salarié retraité sans profession

 Profession

(si retraité, indiquez votre ancienne profession)

Situation de famille
 célibataire marié(e) veuf(ve) divorcé(e) pacsé(e)

Régime matrimonial
 communauté réduite aux acquêts

 communauté universelle (contrat)

 participation aux acquêts séparation de biens

VOUS ÊTES UNE SOCIÉTÉ

 Numéro associé(e) (si déjà associé(e))

 Forme juridique

 Dénomination sociale

 N° SIRET

 Imposition IS/BIC IR

Représentant légal :

 Nom

 Prénom

 Date de naissance

 Ville de naissance

 Pays de naissance

 Pays de résidence fiscale

 Téléphone fixe
 (précisez l'indicatif pays)

 Téléphone mobile
 (précisez l'indicatif pays)

 Adresse postale

 Code postal Ville Pays

 E-mail (obligatoire)

CO-SOUSCRIPTEUR

(SI CO-SOUSCRIPTION DANS LE CAS D'UN MARIAGE OU D'UN PACS)

 Monsieur Madame

 Numéro associé(e) (si déjà associé(e))

 Nom

 Prénom

 Nom de naissance

 Nationalité

 E-mail (obligatoire)

 Date de naissance

 Ville de naissance

 Pays de naissance
 salarié non salarié retraité sans profession

 Profession

(si retraité, indiquez votre ancienne profession)

PRÉFÉRENCES DE COMMUNICATION

Par défaut, les **informations relatives à votre épargne R Start** vous seront envoyées par email à l'adresse indiquée. Si vous souhaitez obtenir ces informations par courrier postal vous devez en faire explicitement la demande par courrier ou email à CORUM Asset Management à corum@corum.fr.

Convocation aux Assemblées Générales de votre épargne R Start

Vous souhaitez recevoir votre convocation aux Assemblées Générales par :

 E-mail Courrier postal

CORUM Asset Management ne transmet pas vos informations personnelles à des fins commerciales.



PLEINE PROPRIÉTÉ

Prix de la part : 200,00 €

Nombre de parts en toutes lettres : _____ et en chiffres _____,____ €

Montant souscrit en toutes lettres : _____ et en chiffres _____,____ €

Origine des fonds (Lors de l'acquisition des parts, la société se réserve le droit de demander des pièces supplémentaires).

Nature des fonds propres
Montant
Exemple de justificatif à joindre
 Épargne _____,____ €

Relevés de comptes

 Héritage, Donation, Cession d'actifs immobiliers _____,____ €

Acte notarié

 Cessions d'actifs mobiliers, Réemploi des fonds _____,____ €

Relevé d'opération

 Crédit pour un montant de _____,____ €

Offre de prêt

Nom de la banque _____

Code postal _____

 Autres (indemnités,...) _____,____ €

Justificatif probant

Paiement paiement par le souscripteur paiement par un tiers (dans le cas d'une donation, joindre la déclaration de don manuel 2735-SD)

Coordonnées du payeur s'il n'est pas l'acheteur (fournir une pièce justificative d'identité du payeur personne physique en cours de validité)

Provenance des fonds France Union Européenne Autre (précisez) : _____

(joindre un RIB du compte expéditeur de l'émetteur)

MODE DE RÈGLEMENT (UN SEUL CHOIX POSSIBLE)


Pour faciliter et valider votre souscription dans les plus brefs délais :

- Privilégiez le prélèvement et assurez vous qu'il interviendra sur un compte courant suffisamment provisionné. Dans le cas d'une souscription après le 26 du mois (le 24 pour février), privilégiez plutôt le virement si vous souhaitez que votre épargne soit investie sur le mois en cours.
- Prévenez votre conseiller bancaire du prélèvement en précisant le numéro ICS de R Start : FR26ZZZ8AD48C.
- Anticipez l'envoi de votre dossier : les fonds doivent être présents sur le compte de R Start avant la fin du mois pour que votre dossier puisse être validé sur le mois en cours.

 Virement, du montant exact, sur le compte de R Start - CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE

IBAN : FR76 1751 5006 0008 0054 3616 745 - BIC : CEPAFRPP751 avec le libellé type suivant : «NOM - PRÉNOM» du souscripteur

 Prélèvement : remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous (le prélèvement aura lieu au maximum 4 jours ouvrés après la réception de votre dossier complet)

Titulaire du compte _____

IBAN _____

BIC _____

Domiciliation bancaire _____

Le compte bancaire (compte courant uniquement) doit être ouvert au nom de l'Associé(e) dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne (zone SEPA). En signant le présent mandat, j'autorise la société de gestion CORUM Asset Management, en tant que gérant de R Start, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus du montant du au titre de ma souscription à R Start.

Créancier :
R Start
1 rue Euler - 75008 Paris
ICS : FR26ZZZ8AD48C

SIGNATURE

Le souscripteur (et le co-souscripteur) déclare(nt) :

- avoir pris connaissance des conditions de souscription figurant en dernière page, et notamment de l'avertissement,
- avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la note d'information, du dernier bulletin trimestriel d'information, du document d'informations clés et du dernier rapport annuel, disponibles sur le site internet www.corum.fr,
- que les fonds n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens de la réglementation relative à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme,
- avoir reçu une copie du bulletin de souscription.

Fait à _____ **Le** _____

Signature du souscripteur* :
Signature du co-souscripteur* :
CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER
Code Conseiller _____

Société _____

Nom _____

E-mail _____

Téléphone _____

Signature


AVERTISSEMENT

Acheter des parts de R Start est un investissement immobilier. Comme tout placement immobilier, il s'agit d'un investissement long terme dont la liquidité est limitée. Nous vous recommandons une durée de placement de 10 ans. Contrairement au livret A par exemple, ce placement comporte des risques. Il existe tout d'abord un risque de perte en capital. De plus, les revenus ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier et du cours des devises. Nous précisons que CORUM Asset Management ne garantit pas le rachat de vos parts. Enfin, comme pour tout placement, les performances passées ne présagent pas des performances futures.

L'attention des investisseurs est attirée sur certaines caractéristiques de la commission d'arbitrage, à savoir :

- Le prélèvement de la commission d'arbitrage a des effets de seuil, la commission d'arbitrage peut capter une partie significative de la plus-value.
- La société de gestion peut bénéficier de rémunération sur les plus-values même en cas de diminution de la valeur de vos parts.
- Les décisions relatives à la cession des immeubles reposent sur des critères objectifs mis en œuvre par ladite société, dans le respect des règles applicables en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.

Date de création

19/01/2026

Durée

La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Augmentation du capital

R Start étant une SCPI à capital variable, le capital plafond est fixé statutairement. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence de ce montant.

Ouverture des souscriptions

20/05/2026

Prix de souscription

Prix de part net de tout frais : 200,00 €

- Nominal : 182,00 €
- Prime d'émission : 18,00 €
dont 0,00 € de commission de souscription

Prix de retrait

200,00€ par part. Une commission de retrait anticipé sera prélevée en cas de sortie, totale ou partielle, intervenant avant une durée de détention de 8 ans. Cette commission est dégressive, et calculée sur le prix de retrait de la façon suivante :

- Si les parts font l'objet d'un retrait avant 4 ans de détention : 10,00 % TTC
- Si les parts font l'objet d'un retrait entre le premier jour de la 5ème et le dernier jour la 6ème année de détention : 7,00 %TTC ,
- Si les parts font l'objet d'un retrait entre le premier et le dernier jour de la 7ème année de détention : 5,00 % TTC,
- Si les parts font l'objet d'un retrait entre le premier et le dernier jour de la 8ème année de détention : 3,00 % TTC,
- Si les parts font l'objet d'un retrait après 8 ans de détention : 0,00 % TTC.

Nombre de parts

Le montant minimum de souscription est de 200 euros, soit une part sociale.

Parts sociales

Les parts sociales peuvent être fractionnées en dixièmes, centièmes, millièmes, dix millièmes.

Modalités de règlement

Le règlement s'effectue à l'ordre de R Start au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription : 200,00 € nombre de parts ou fractions de part. Remplir en toutes lettres les mentions correspondantes (nombre de parts et montant souscrit).

Le règlement correspondant doit être versé au moment de la constitution de la société à 1ère demande de la société CORUM Asset Management. Les dossiers complets sont enregistrés selon leur ordre d'horodatage par la société de gestion.

Date de jouissance

Le premier jour du sixième mois qui suit la souscription et son règlement.

Périodicité de distribution

La fréquence de versements des dividendes potentiels est mensuelle.

Prélèvement à la source obligatoire sur produits financiers

Les revenus financiers sont soumis à l'impôt sur les revenus. Pour tout associé personne physique, résidant fiscalement en France, la société de gestion opère un prélèvement à la source obligatoire de 12,8 % (hors prélèvements sociaux de 18,6 %) sur les produits financiers. Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu. Il est imputable sur l'impôt sur le revenu, et éventuellement restituable s'il excède l'impôt dû. Les associé(e)s peuvent en demander la dispense en envoyant à R Start une attestation sur l'honneur annuelle et avant le 30 novembre de chaque année (art. 242 quarter du CGI).

Déclaration de l'acheteur sur l'origine des fonds

Dans le cadre des dispositions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. Il conviendra de joindre au présent bulletin, les pièces justificatives.

Démarchage

En cas de démarchage bancaire ou financier, le souscripteur dispose d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L 341.16 IV du Code monétaire et financier.

Commercialisation

Dans le cadre de la commercialisation de R Start, CORUM Asset Management est susceptible de reverser aux intermédiaires habilités une rémunération récurrente équivalente à 0,85% des encours.

L'ensemble des frais est disponible dans la note d'information et le document d'informations clés.

Options

Si les options de souscription "Plan Épargne Immobilier" et "Réinvestissement des dividendes" sont choisies, la souscription doit être accompagnée du mandat correspondant où sont précisées les modalités et conditions générales des options.

La note d'information prévue par le Code monétaire et Financier a obtenu le visa S.C.P.I. n° 26-06 en date du 4 mars 2026 de l'Autorité des Marchés Financiers.

Vos données à caractère personnel sont collectées par Corum Asset Management conformément à la politique de protection des données personnelles disponible à l'adresse suivante : www.corum.fr.

Vous disposez de droits dédiés que vous pouvez exercer à tout moment en contactant Corum Asset Management : dpo@corumbutler.com.

